

En bref ...

► Une nouvelle salle multimédia



Pour le confort des utilisateurs, la Communauté de Communes va lancer des travaux d'agrandissement et de modernisation de la salle multimédia :

- volumes revus pour aérer l'espace disponible,
- ouvertures seront créées pour apporter plus de lumière naturelle,
- système de chauffage et de ventilation repensé.

Les travaux débuteront au cours du dernier trimestre 2009 pour un montant d'environ 35 000 €.

► L'extension du centre de loisirs

Les travaux de réhabilitation et d'agrandissement du centre de loisirs doivent débuter en septembre 2009, pour une durée d'environ 6 mois.

Ces travaux, d'un montant de 350 000 € portent essentiellement sur la réhabilitation du réfectoire existant (salle à manger, salle d'activité...) et son extension pour la création de sanitaires et d'un local poubelle notamment.



Regard sur...

L'école de musique Intercommunale

Créée en 1992 par la volonté des élus de la communauté de communes, l'école de musique, l'A.I.D.E.M., accueille 120 élèves, jeunes et adultes.

Association loi 1901, l'A.I.D.E.M. est composée de 9 professeurs agréés par le Conseil général, qui enseignent les instruments suivants : flûte, clarinette, trompette, saxophone, violon, piano, guitare classique, guitare électrique, batterie et chant variété. Un orchestre d'harmonie, associé depuis 2 ans avec ceux de St Savinien et St Jean d'Angély, est composé de 50 musiciens.

Les cours ont lieu toutes les semaines sauf vacances scolaires. Pour les résidents du canton de Matha les prix sont les suivants :

- Formation musicale seule (solfège) 55 euros par trimestre
- Formation musicale plus un instrument : 95 euros par trimestre
- Chant variété : 82 euros par trimestre
- Adulte toutes disciplines : 158 euros par trimestre

Une cotisation annuelle de 20 euros est demandée par famille

Contact : Jacques Gardré 06 25 98 29 05

<http://aidemmatha.free.fr>

Contact

Communauté de Communes du Pays de Matha

4 place du Château d'eau - 17160 Matha

☎ 05 46 58 75 36

paysdematha@wanadoo.fr

Directeur de la publication : James Rouger

Réalisation : Commission communication

Tirage : 4500 exemplaires

Impression : CDC Pays de Matha



Sommaire

Zoom...

► Les Zones de Développement Eolien p 2

► L'éolien sur la Communauté p 2

Actualités...

► L'actualité sociale p 3

► Les ordures ménagères p 3

► L'actualité économique p 3

En bref...

► Une nouvelle salle multimédia p 4

► L'extension du centre de loisirs p 4

Regard sur...

► L'école de musique intercommunale p 4

Edito

Depuis le renouvellement des instances communautaires de mars 2008, de nombreuses évolutions ont été apportées au fonctionnement de la Communauté de Communes, plusieurs projets ont été lancés, d'autres sont en cours d'élaboration.

Afin de mieux vous informer sur ses activités la Communauté de Communes se dote d'un nouveau bulletin d'information trimestriel, distribué à l'ensemble des foyers du territoire.

Parallèlement à cette démarche, et toujours avec comme objectifs de mieux communiquer et mieux informer, nous réfléchissons également à la refonte globale de notre site internet.

Le 1^{er} acte majeur du nouveau conseil communautaire a été l'adoption de la TPU (taxe professionnelle unique) fin 2008.

Ce changement de régime fiscal, associé à une révision de nos statuts nous assurera une dotation de l'Etat plus conséquente. Les nombreux projets en cours seront ainsi plus faciles à financer sans avoir recours nécessairement à l'impôt.

Les Projets communautaires:

C'est d'abord le développement des activités économiques et touristiques. Nous préparons l'extension de nos deux zones artisanales. Les dossiers de demandes d'aides des entreprises auprès de la région sont désormais instruits par nos services.

C'est ensuite tout ce qui peut améliorer l'attractivité et l'image de notre territoire : le maintien des services, le soutien au Projet Educatif Local et aux associations, l'environnement, le développement des nouvelles technologies...

De grands travaux sont sur le point de démarrer : la nouvelle gendarmerie, la rénovation du centre de loisirs, l'extension de la salle multimédia, la construction de 2 logements à Gourvillette, la boulangerie de Neuvicq ...

Vous le voyez, les projets ne manquent pas et c'est une chance pour nos entreprises et pour l'emploi en cette période difficile que nous vivons.

James ROUGER

Président de la Communauté de Communes du Pays de Matha

Zoom sur l'éolien...

► Les Zones de Développement Eolien : le dispositif

Ce nouveau dispositif de soutien au développement de l'énergie éolienne est décrit dans la loi de programme n°2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique (dite loi POPE) de la France.

La loi introduit les « zones de développement de l'éolien »

Jusqu'alors, les parcs éoliens de puissance inférieure à 12 MW (mégawatt) pouvaient bénéficier du système d'obligation d'achat de l'électricité ainsi produite, selon un tarif défini au niveau national.

Depuis le 13 juillet 2007, seule l'électricité produite par des éoliennes installées dans des Z.D.E. peut bénéficier de ce tarif. Les ZDE sont arrêtées par le préfet sur proposition de la

Communauté de Communes.

Chaque projet de Z.D.E. doit prendre en compte les critères suivants:

Le potentiel éolien de la zone, qui est évalué au vu de l'analyse faite des régimes de vent.

Les possibilités de raccordement aux réseaux électriques, à ce titre 2 critères sont à prendre en compte :

- la capacité d'accueil disponible ou programmée à moyen et long termes sur des postes existants ou futurs

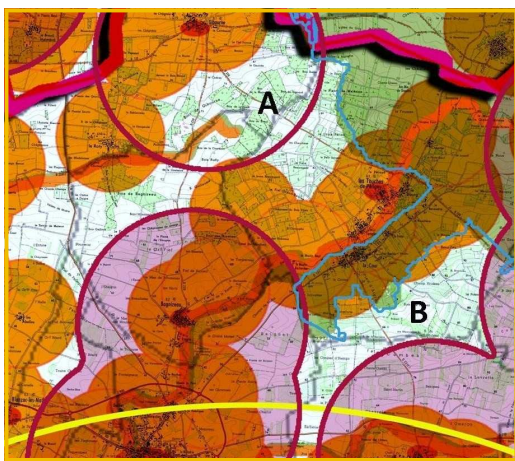
- la localisation des ouvrages des réseaux les plus proches ou les installations auraient vocation à se raccorder. En l'absence de scénario de raccordement à 8 ans, le préfet peut refuser la proposition de Z.D.E.

La protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés; le préfet s'assure de la compatibilité de la Z.D.E. avec les réglementations existantes en matière de patrimoine historique et paysager .

La cohérence départementale et le regroupement des installations afin de préserver les paysages.



► Le développement de l'éolien sur la Communauté de Communes



Les élus de la Communauté de Communes ont souhaité s'engager dans une démarche de soutien et de développement de l'énergie éolienne sur le territoire.

Un bureau d'études spécialisé a été missionné pour évaluer « le potentiel éolien » du territoire et réaliser le dossier réglementaire de demande de création des zones de développement éolien.

Après 5 comités de pilotage et deux réunions publiques, deux zones ont été

retenues pour leur potentiel.

Les communes concernées par ces deux zones sont : Gibourne, Les Touches de Périgny, La Brousse, Blanzac les Matha (A), Haimps et Bagnizeau (B).

Compte tenu des délais d'instruction de ces dossiers par les différentes administrations concernées (DDE, DRIRE, DIREN) l'implantation d'un parc éolien, si le dossier est accepté, ne devrait pas intervenir avant plusieurs années, le temps pour les opérateurs et développeurs intéressés d'affiner la faisabilité technique et financière des projets.

Actualités ...

► La collecte des ordures ménagères

Par délibération du 17 juin 2009, les élus de la Communauté de Communes ont décidé unanimement de confier les compétences de collecte des ordures ménagères ainsi que la gestion des déchetteries au SMICTOM des Vals d'Aunis, basé à Surgères.

Ce transfert de compétence est effectif depuis le 1er septembre 2009.

Dorénavant, toutes vos demandes d'informations ou réclamations relatives aux collectes des différents déchets ou horaires d'ouverture des déchetteries seront à adresser directement au SMICTOM des Vals d'Aunis, dont vous trouverez ci-après les coordonnées :

SMICTOM des Vals d'Aunis
1 rue Julia et Maurice Marcou
17 700 SURGERES
Tel : 0 800 505 469 (numéro vert)
Fax : 05 46 07 11 13

► L'actualité sociale

De part les compétences inscrites dans ses statuts, la Communauté de Communes du Pays de Matha mène des actions importantes dans le domaine social :

Le logement social

Afin de garantir à tous un accès au logement, la Communauté de Communes s'est engagée dans la **réhabilitation et la transformation d'anciens bâtiments communaux en logements sociaux**. Ce programme a débuté par la création de trois logements sur la commune de Louzignac. Une étude est en cours pour la transformation de l'ancienne école de Gourville en deux logements à loyer modéré.

L'enfance et la jeunesse

En 1998 la Communauté de Communes signait ses premiers contrats avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la mise en œuvre de la politique de l'enfance et de la jeunesse sur le

territoire. Aujourd'hui, le 3ème Projet Educatif Local devrait être signé pour la période 2010 / 2013.

Le soutien aux associations

Parmi ses actions, la Communauté de Communes consacre chaque année un budget conséquent pour le soutien aux associations du canton. En 2009, ce montant s'élève à environ 170 000 € avec notamment les soutiens financiers au centre de loisirs de Beauvais sur Matha, à l'association d'insertion de l'Antenne ou encore à la SOLMAT.

Le CIAS

Afin de structurer et rationaliser ses différentes interventions sociales, la Communauté de Communes étudie actuellement la possibilité de créer un Centre Intercommunal d'Action Sociale, intervenant en complément des Centres Communaux existants.

► L'actualité économique

Pour répondre aux demandes d'implantation d'entreprises sur le territoire, la Communauté de Communes a décidé d'engager des travaux de viabilisation d'une Zone d'Activité à Matha, sur le site des Godinières (cf. Plan). La réalisation de cette zone se fera en deux tranches, une première d'environ 6 hectares comprenant 22 lots, et une seconde de 3 hectares.

Parallèlement à ce projet, une réflexion se porte aussi sur l'extension de la Zone de Blanzac les Matha pour la création d'une Zone d'activité d'environ 13 hectares, dans le cadre d'une démarche AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme).

Afin de sauvegarder les commerces de proximité



dans nos villages, les élus de la Communauté de Communes ont également souhaité assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation de la nouvelle boulangerie de Neuvicq le Château.

Les travaux devraient commencer début 2010 afin de permettre au nouveau boulanger de s'installer dans des locaux plus accueillants.